

Commune de VACHERESSE

ARRÊTE DU MAIRE N° AM2024_70

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION MONTÉE DES PEZAIRES

Le Maire de VACHERESSE,

Vu le Code de la Route et notamment l'article L.411-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu la demande présentée par l'entreprise GALLAY terrassement – 74500 VINZIER pour la réalisation de travaux de raccordement au réseau électrique et au réseau d'eau potable, montée des Pézaires,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux évoqués supra,

Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route que pour l'entreprise y intervenant,

Considérant que, dans ces conditions, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules, montée des Pézaires,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le 16 décembre 2024, de 8h à 17h, la circulation montée des Pézaires sera interdite à tous les véhicules.

Article 2 : La mise en place de la signalisation temporaire sera effectuée par l'entreprise responsable des travaux.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ABONDANCE,
- Entreprise GALLAY terrassement – 74500 VINZIER

Fait à VACHERESSE, le 12 décembre 2024

Le Maire,



Jean TUPIN-BRON